



Pôle inscriptions
Direction Education Jeunesse et Sports
Espace Citoyen Génicart
Esplanade François Mitterrand
33305 LORMONT CEDEX
Tél. : 05 57 77 60 20
Courriel : espace.famille@lormont.fr

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Dossier à rendre avant le 3 juillet 2020

Pour chaque demande, joindre obligatoirement les justificatifs suivants

- **Fiche parents** complétée recto verso (fiche blanche)
- **Fiche enfants** complétée recto verso ([fiche jaune](#)) 1 fiche par enfant
- **Justificatif de domicile** (excepté les factures de téléphone portable) récent (moins de 3 mois)
- **OPTIONNEL** : si vous souhaitez payez les services (restauration et accueil périscolaire) par prélèvement bancaire, joindre le **mandat de prélèvement SEPA** rempli et signé, un **RIB** et une photocopie de la carte nationale d'identité

Ensuite ajouter les documents suivants :

1. Pour l'inscription à la restauration

- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours (obligatoire)
- Règlement restauration signé ([fiche verte](#))

2. Pour l'inscription à l'accueil périscolaire

- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours (obligatoire)
- Règlement accueil périscolaire signé ([fiche bleue](#))
- Demande dérogatoire préalable UNIQUEMENT pour les enfants nés en 2018

3. Pour l'inscription au transport

- Règlement ramassage scolaire signé ([fiche rose](#))
- Photo d'identité

L'ensemble des documents devront nous être retournés

- Par mail espace.famille@lormont.fr (photocopiés, scannés, photographiés)
- Ou dans notre boîte aux lettres située sur le côté du bâtiment
- Ou par courrier Mairie de Lormont – rue André Dupin BP1 33305 LORMONT CEDEX

Tous les documents doivent être signés



Les inscriptions périscolaires peuvent dorénavant être réalisées en ligne sur le site Internet de la ville :
<https://www.lormont.fr/au-quotidien/demarches-en-ligne/inscriptions-periscolaires-821.html>

FICHE RENSEIGNEMENT PARENTS

REEMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES

REPRESENTANT 1 (=payeur de la facture) précisez Père ou Mère (rayez la mention inutile)

NOMPRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TEL PORTABLE (obligatoire)

ADRESSE MAIL (obligatoire)

NOM ET ADRESSE PROFESSIONNELLE

TEL PROFESSIONNEL

REPRESENTANT 2 précisez Père ou Mère (rayez la mention inutile)

NOMPRENOM

ADRESSE si différente du premier représentant

CODE POSTAL VILLE

TEL PORTABLE (obligatoire)

ADRESSE MAIL (obligatoire)

NOM ET ADRESSE PROFESSIONNELLE

TEL PROFESSIONNEL.....

SITUATION FAMILIALE MARIE SEPARÉ DIVORCE PACSE VEUF(VE) (Rayez la mention inutile)

CAF : en l'absence de cette information, le tarif le plus élevé sera appliqué pour l'accueil périscolaire

NOM ALLOCATAIRE CAF NUMERO ALLOCATAIRE CAF

FAIT A LE

SIGNATURE (obligatoire)

AUTRES PERSONNES HABILITEES A VENIR CHERCHER LES ENFANTS A LA SORTIE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE OU A LA DESCENTE DU BUS

NOMPRENOM

TELEPHONE

PRECISEZ LE LIEN AVEC L'ENFANT (voisin, frère, tante, etc...)

NOMPRENOM

TELEPHONE

PRECISEZ LE LIEN AVEC L'ENFANT (voisin, frère, tante, etc...)

NOMPRENOM

TELEPHONE

PRECISEZ LE LIEN AVEC L'ENFANT (voisin, frère, tante, etc...)

NOMPRENOM

TELEPHONE

PRECISEZ LE LIEN AVEC L'ENFANT (voisin, frère, tante, etc...)

Je soussigné(e) NOM Prénom

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche

FAIT A LE

SIGNATURE (obligatoire)

Cette fiche est à retourner complétée accompagnée des documents justificatifs par courrier à la Mairie de Lormont ou par mail à espace.famille@lormont.fr

*conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service informatique de l'organisme émetteur »

FICHE RENSEIGNEMENT ENFANT

REEMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES

NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT

PRENOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

.....

.....

ECOLE CLASSE

Rayez la mention inutile

JE SOUHAITE INSCRIRE MON ENFANT A LA RESTAURATION SCOLAIRE (si oui précisez obligatoirement les jours)

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

DATE DU PREMIER JOUR DE LA CANTINE : / /

JE SOUHAITE INSCRIRE MON ENFANT A L ACCUEIL PERISCOLAIRE..... OUI NON

JE SOUHAITE INSCRIRE MON ENFANT AU RAMASSAGE SCOLAIREOUI NON

Pour les enfants en élémentaire, précisez si votre enfant est autorisé à rentrer seul à la descente du bus

OUI

NON

ASSURANCE couvrant l'enfant pour ses actes et pour les dommages qu'il pourrait occasionner lui-même

NOM de la COMPAGNIE N° Contrat

DECHARGE DES PARENTS

Je soussigné(e) NOM Prénom

Représentant légal de l'enfant (NOM et PRENOM)

- Déclare avoir pris connaissance du règlement pour l'accueil périscolaire et je m'y conforme,
- Déclare avoir pris connaissance du règlement pour la restauration et je m'y conforme,
- Déclare avoir pris connaissance du règlement pour le ramassage scolaire et je m'y conforme,
- Autorise la municipalité à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant
- Autorise mon enfant à être filmé/photographie par la municipalité (rayez cette mention si nécessaire)
- A recevoir par email les informations municipales (rayez cette mention si nécessaire)
- A recevoir par sms les informations municipales (rayez cette mention si nécessaire)
- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche

FAIT A LE

SIGNATURE (obligatoire)

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT

PRENOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

VACCINATION OBLIGATOIRE

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018 précisez la date de la vaccination obligatoirement

Dyphtérie tétanos polio (page DTPOLIO) obligatoire :

Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018 précisez la date de chaque vaccination obligatoirement

Dyphtérie tétanos polio (DTPOLIO) Coqueluche

Rougeole Oreillons

Rubéole haemophilus influenzae B

Méningocoque C Pneumocoque

Rayez la mention inutile

ALLERGIES

Alimentaires OUI NON Médicamenteuses OUI NON

Autres OUI NON si oui Précisez

L'enfant présente-t-il un problème de santé OUI NON Si oui précisez

L'enfant bénéficie-t-il d'un PAI santé OUI NON

Recommandations utiles des parents (port de lunettes, lentilles, appareils auditifs, dentaires, etc...)

Habitude alimentaire (obligatoire) avec porc/sans porc (rayez la mention inutile)

Autres

NOM DU MEDECIN TRAITANT

ADRESSE

TELEPHONE

Je soussigné(e) NOM Prénom

Représentant légal de l'enfant (NOM et PRENOM)

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le cas échéant le responsable de l'accueil à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant

FAIT A LE

SIGNATURE (obligatoire)

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2020-2021

REEMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES

Je soussigné (e) NOM - PRENOM
Représentant légal de l'enfant
(NOM - PRENOM)
(NOM - PRENOM)
(NOM - PRENOM)
(NOM - PRENOM)
(NOM - PRENOM)

Atteste avoir pris connaissance de toutes les informations ci-dessous extraites du Règlement de la restauration scolaire :

- *La restauration scolaire est un Service Municipal facultatif qui se doit d'être un moment d'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire. L'ensemble des plats est systématiquement servi et les enfants sont invités à les goûter. Ce service s'inscrit dans le principe de l'école laïque et républicaine.*
- *Engagement : les usagers fixent pour la semaine les jours de prise de repas applicables sur l'année scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et la date du 1er jour de restauration souhaité. Dès l'inscription réalisée, tout repas commandé est facturé.*
- *Changement des jours de l'engagement : Il est possible de modifier ces jours fixés lors de la 1ère inscription. Cette modification prendra effet la semaine suivante et applicable pour le reste de l'année.*
- *Repas Supplémentaire : En dehors des jours arrêtés à l'inscription, il est laissé la possibilité à l'usager de prendre exceptionnellement un repas sur un jour non prévu. Dans ce cas, ce repas supplémentaire dont le prix est supérieur au prix du repas normal devra être signalé sur l'école le matin avant 9h.*
- *Annulation d'un repas : Toute absence exceptionnelle doit être signalée par écrit au pôle inscriptions, au moins 3 jours ouvrés à l'avance (=72 heures minimum, hors jours fériés, samedi et dimanche).*
- *Arrêt définitif : Il devra être réalisé par écrit au pôle inscriptions et prendra effet la semaine suivante (suite à un déménagement, une radiation de l'école ou autre motif...).*
- *Modification de la restauration scolaire : L'usager peut réaliser sur le même mois, une modification unique : soit un changement de l'engagement, soit une annulation de repas, soit un arrêt définitif, soit une réinscription en cours d'année. Toute demande prise en compte et traitée par les services ne peut être modifiée par la suite.*
- *Aucune modification ou annulation de repas ne pourra se faire par téléphone. Uniquement sur le formulaire disponible à l'ECG ou par mail à pole.inscriptions@lormont.fr*

- Absence Maladie : Ne seront pas facturés ... « tout repas au delà d'une absence d'un jour ouvré, motivé par un certificat médical à remettre à l'Espace Citoyen Génicart de la Mairie, dans les 2 semaines maximum dès l'absence connue de l'usager. Au delà de ce délai, le certificat médical n'est plus pris en compte. Toute demande déposée directement à l'école n'est pas prise en compte » ...
- Tarifs : Enfant lormontais 2,39 € / Enfant non lormontais : 2,81 € / Repas supplémentaire ou repas exceptionnel : 4,78 €

FAIT A LE

SIGNATURE (obligatoire)

REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2020-2021

REEMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES

Je soussigné (e) **NOM - PRENOM**

Représentant légal de l'enfant

(NOM - PRENOM)

(NOM - PRENOM)

(NOM - PRENOM)

(NOM - PRENOM)

(NOM - PRENOM)

Atteste avoir pris connaissance de toutes les informations ci-dessous extraites du Règlement de l'accueil périscolaire :

- *L'accueil périscolaire est un Service Municipal facultatif encadré par du personnel qualifié en animation et articulé autour de 5 parcours*
 - Parcours 1 bien dans son corps*
 - Parcours 2 graine d'artistes*
 - Parcours 3 j'explore mon environnement*
 - Parcours 4 les sens en éveil*
 - Parcours 5 je me détends en jouant*
- *Le matin vers leur école et le soir vers le site d'accueil l'acheminement peut se faire à pied ou par un service de transport organisé par la collectivité*
- *Durant la pause méridienne l'accueil se fait sur site*
- *Tout accueil d'un enfant de moins de 3 ans au 31 décembre de l'année en cours ne sera possible qu'après obtention d'une dérogation*
- *Les enfants devront être récupérés à la sortie de l'accueil périscolaire par une personne habilitée (remplir verso fiche parents) ; à défaut ils seront gardés par les animateurs qui se rapprocheront des services de la Police Nationale comme le prévoit la réglementation. En cas d'abus une exclusion pourra être envisagée*
- *En cas d'indiscipline, (retard, attitude irrespectueuse, incivisme) un avertissement puis une exclusion pourront être données.*
- *Pour assurer une cohérence éducative, l'enfant inscrit au parcours 1, 2, 3 ou 4 ne pourra être récupéré qu'à la fin de l'atelier.*

- *Pour le parcours 5 les parents peuvent venir récupérer leurs enfants avant 18h30*
- *Facturation à la demi-heure et modulée en fonction du quotient familial*
- *Tarifs : Enfant lormontais de à 0.12 à 0.18 € / Enfant non lormontais : de 0.22 à 0.28 €*

FAIT A LE

SIGNATURE (obligatoire)

REGLEMENT DU RAMASSAGE SCOLAIRE 2020-2021

REEMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES

Je soussigné (e) NOM - PRENOM
Représentant légal de l'enfant
(NOM - PRENOM)
(NOM - PRENOM)
(NOM - PRENOM)
(NOM - PRENOM)
(NOM - PRENOM)

Atteste avoir pris connaissance de toutes les informations ci-dessous extraites du Règlement du service de ramassage scolaire

- Service gratuit de ramassage scolaire organisé par Bordeaux Métropole du lundi au vendredi
- Ouvert aux élèves inscrits dans les écoles et collèges de la Ville
- L'inscription à ce service est obligatoire et exige une fréquentation quotidienne
- Le bus n'attendra pas les retardataires
- Lors de la montée dans le bus les élèves devront montrer leur carte de transport
- Aucun arrêt ne pourra être effectué en dehors des arrêts prévus
- L'arrêt mentionné lors de l'inscription doit être respecté : aucune montée et descente à un autre arrêt ne sera acceptée.
- A la descente du bus :

L'enfant en élémentaire ou maternelle doit être récupéré par ses parents ou par les adultes habilités (remplir verso fiche renseignement parents). Si une de ces personnes n'est pas présente, l'enfant sera ramené sur le site de l'accueil périscolaire et sera soumis au règlement de fonctionnement de ce dernier.

En élémentaire les parents qui souhaitent que leur enfant rentre seul doivent le signaler lors de l'inscription (voir fiche de renseignement enfant).

Pour les parents souhaitant ponctuellement retirer leur enfant à l'école il faudra le signaler par écrit.

Pour les collégiens la responsabilité du service prend effet uniquement durant le temps de présence du collégien dans le bus.

- Chaque élève doit se conformer aux consignes de sécurité et aux instructions données par l'adulte en charge du service
- Faute de niveau 1 : Tout chahut, non présentation répétée du titre de transport, non respect envers un autre élève, le chauffeur ou l'accompagnateur, toute insolence ou tout dérangement non justifié du chauffeur fera l'objet d'un avertissement notifié par lettre recommandée
- Faute de niveau 2 : Tout manquement aux règles de sécurité, défaut de ceinture, menace à l'égard d'un autre élève ou du chauffeur, insolence grave, consommation d'alcool ou de tabac, dégradation involontaire du véhicule, toute récidive d'une faute de niveau 1 fera l'objet d'une exclusion temporaire d'un jour à 2 semaines notifiée par lettre recommandée.
- Faute de niveau 3 : Toute violence, manipulation des dispositifs de sécurité ou d'ouverture des portes du véhicule, dégradation volontaire du véhicule, introduction ou manipulation d'objet ou matériel dangereux ou illicite dans le véhicule fera l'objet d'une exclusion temporaire supérieure à 2 semaines notifiée par lettre recommandée.
- Faute de niveau 4 : toute récidive d'une faute de niveau 2 ou 3 fera l'objet d'une exclusion définitive notifiée par lettre recommandée

Toutes détériorations commises par les élèves à l'intérieur d'un véhicule engagent la responsabilité civile des parents. Les frais de remise en état et plaintes pour détérioration pourront être déposées.

FAIT A LE

SIGNATURE (obligatoire)